

## Recommandations et observations grammaticales

Définition des toponymes.....	2
Orthographe des toponymes.....	2
Jonction de mots d'un toponyme par des traits d'union.....	3
Prise de la majuscule.....	4
Syntaxe des toponymes.....	5
Actualisation par un déterminant.....	5
Genre propre ou apparent.....	8

Cette recommandation, comme toute grammaire, tend à dégager la cohérence de l'usage. Celui-ci est donc la source de la grammaire, au sens où toute règle grammaticale entend simplement formaliser l'usage le plus répandu, ou en cas de divergences, le « bon usage » au sens de l'Académie française. Il est aussi son maître, au sens où aucune règle grammaticale ne prétend modifier un bon usage établi, qui constitue simplement une exception s'il est contraire à une règle dégagée de l'usage le plus communément répandu. Il est enfin son juge, au sens où la validité d'une règle grammaticale se mesure non seulement à sa logique et à sa simplicité, mais aussi et surtout au faible nombre et à l'ancienneté des exceptions qu'elle admet par rapport au bon usage, critères qui reflètent habituellement les premiers.

Pour être subordonnée à l'usage, une grammaire n'en est cependant pas rendue vaine. Elle permet d'abord à la logique de suppléer à la mémoire pour l'utilisateur, qui trouve avantage à appliquer un corps de règles logiques plutôt que d'apprendre des listes de noms apparemment arbitraires. De telles listes restent néanmoins nécessaires, notamment dans des buts encyclopédiques ou pour vérifier comment les règles s'appliquent à certains cas indécis, et la grammaire doit alors servir de référence à leurs auteurs, au premier rang desquels la CNT se rangera elle-même notamment pour arbitrer entre plusieurs usages en privilégiant celui ou ceux qui respectent au mieux sa grammaire pour être retenus comme « bon usage ». Enfin, notre grammaire a vocation à être reçue comme guide du bon usage pour les créateurs de toponymie (noms de voies, d'établissements publics de coopération intercommunale, d'établissements divers), et notamment pour les collectivités locales.

Inversement, il importe de souligner que le primat de l'usage conduit la CNT à respecter les contraintes pratiques ou historiques de tous les utilisateurs de toponymie, y compris de ceux auxquels elle aurait le pouvoir juridique d'imposer ses vues. À eux, ses recommandations s'imposent pour l'avenir, mais elles ne les obligent pas à modifier massivement leurs bases de données ou leur signalisation si ces modifications devaient entraîner des coûts disproportionnés à l'enjeu, qui reste, rappelons-le, « la conservation et [le] développement cohérent du patrimoine toponymique de la France. » Enfin, le primat de l'usage conduit la CNT à n'émettre que des observations, et non des recommandations, sur un sujet comme celui du genre des toponymes.

## Définition des toponymes

Un **toponyme** est la **dénomination d'un objet géographique déterminé** (cours d'eau, accident topographique, lieu habité, région, pays, voie de communication, planète, etc.).

Que l'objet soit situé en France ou ailleurs, les toponymes peuvent être distingués entre plusieurs espèces. La plupart des toponymes consistent en l'appellation la plus explicite pour désigner l'objet géographique en question (*Paris, Rome, Alger, la Corse, l'Amérique*). Des *surnoms géographiques* peuvent s'ajouter aux toponymes proprement dits (*Alger la Blanche*) ou plus souvent s'y substituer (*l'île de Beauté*, la Corse [Dictionnaire de l'Académie française (DAF), « île »] *l'Ancien et le Nouveau Monde* [DAF, « I. monde »]). D'autres *noms géographiques* désignent des entités considérées d'un point de vue humain, notamment historique, culturel ou touristique (*La Côte d'Or a donné son nom à un département. La Côte d'Azur* ou, elliptiquement, *la Côte. La Côte d'Argent, d'Émeraude, de Jade, d'Opale, la Côte Vermeille* [DAF, « côte »])... Enfin, certains de ceux-ci proviennent de la coïncidence, développée en théorie depuis les Légistes (aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles) et en pratique depuis la politique du Pré carré (du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle), entre un territoire et une entité politique ou administrative (État, circonscription, commune : *la République française, l'Île-de-France, Neuilly-sur-Seine*) ; l'appellation de « *politonymes* » rappelle leur origine juridique, dont ils héritent une parenté avec les noms d'organismes (*la Commission nationale de toponymie*).

Les toponymes ne comprennent souvent qu'un seul mot (*Paris, la Corse*). Quand ils en comprennent plusieurs, leur composition peut être instable, car certains mots ne jouent qu'un rôle purement explétif et peuvent être omis sans altérer le sens général du syntagme. Or cela constitue justement un des critères a contrario définissant en français courant un *mot composé*, c'est-à-dire un mot « formé de deux ou plusieurs mots, que ces mots soient agglutinés, joints par un trait d'union ou sémantiquement inséparables les uns des autres. « *Contredire* », « *surtout* », « *passé-temps* », « *plate-forme* », « *hôtel de ville* », « *château fort* » sont des mots composés. » (DAF, « composé »). Dans un syntagme toponymique comprenant plusieurs mots, il faut donc préciser lesquels constituent un mot composé :

- si le nom est composé par agglutination, le toponyme revient au cas simple d'un mot unique (*Rochefort, Villeneuve, Vietnam*). Ce mode de composition ne saurait résulter que de l'usage, même si l'Académie l'a récemment étendue dans la langue française (CSLF, chapitre III, paragraphes 1, 2, 3 et 8) et si le Conseil supérieur de la langue française la recommande en néologie (CSLF, chapitre IV, paragraphe 2 et remarque générale) ;
- s'il est composé de mots « joints par un trait d'union », il est identifiable par ce critère formel (*Neuf-Brisach, Vieilles-Maisons-sur-Joudry*). Mais ce mode de composition obéit lui-même à des règles générales par l'examen desquelles nous commencerons l'étude de l'orthographe des toponymes ;
- enfin, il faudra examiner plus avant le cas où les mots du syntagme sont simplement juxtaposés, pour discerner parmi eux ceux qui sont « sémantiquement inséparables les uns des autres ».

Il convient d'observer qu'un même lieu peut être désigné par plusieurs toponymes distincts (forme administrative, forme longue, forme courte, surnom...), et qu'un même toponyme peut désigner des objets géographiques de mêmes coordonnées mais de nature différente (*le Tracol*, lieudit et col situés à Saint-Sauveur-en-Rue).

## Orthographe des toponymes

Les règles d'orthographe applicables aux toponymes sont souvent inspirées par la nécessité de marquer leur nature même de toponyme. Cependant, deux questions d'orthographe, celle des traits d'union et celle des majuscules, appellent une remarque commune tirée des règles générales du français : le trait d'union l'emporte toujours sur la juxtaposition et les majuscules presque

toujours sur les minuscules, c'est-à-dire qu'il suffit qu'un critère commande, respectivement, de mettre le trait d'union à la place de la juxtaposition ou la majuscule à la place de la minuscule, pour que ce soit obligatoire, même si d'autres critères appelleraient plutôt la juxtaposition ou la minuscule, et sans qu'il soit même besoin d'examiner ces autres critères, à l'exception d'une métonymie désignant un objet commun par un nom propre (« boire un bordeaux » [DAF, « métonymie »]).

Toutefois, en cartographie, l'omission d'un trait d'union ou d'une majuscule normalement exigés par la grammaire peut être acceptée conventionnellement pour signifier des informations non pertinentes en toponymie courante ou pour minimiser la longueur typographique des écritures portées sur la carte, si ces conventions sont explicitées en légende. Ainsi, dans les toponymes officiels, l'IGN et le SHOM omettent actuellement les traits d'union et l'IGN la majuscule à l'article initial. Cette exception s'apparente à l'usage de signes typographiques comme la couleur des caractères, la police italique ou le corps des caractères.

### **Jonction de mots d'un toponyme par des traits d'union**

En français, le trait d'union « unit deux mots pour n'en former qu'un seul » (DAF, « trait »). Il relie des éléments qui, dans l'usage où ils sont employés, prennent un sens qui les éloigne de leur sens initial, ou une fonction grammaticale qui les éloigne de leur nature grammaticale initiale, pour contribuer à la formation d'un mot composé ayant un sens ou une fonction grammaticale différents de ceux de l'expression d'origine : noms composés à base elle-même nominale (*une patte-d'oie, un pont-neuf, un arc-en-ciel, l'eau-de-vie*), expressions adverbiales substantivées (*un à-peu-près*), participes passés substantivés (*le bien-fondé, un nouveau-né*), propositions substantivées (*un écoute-s'il-pleut, un coupe-gorge, le qu'en-dira-t-on, un va-t-en-guerre*), locutions adverbiales (*sur-le-champ*), etc. Il constitue donc l'une des modalités de composition des mots.

Cependant, parmi les deux modalités de composition des mots autres que l'agglutination, chacune a ses spécificités. La jonction par des traits d'union et la juxtaposition se distinguent en principe par le contenu sémantique des composants : « le trait d'union pourra être utilisé notamment lorsque le nom composé est employé métaphoriquement : *barbe-de-capucin, langue-de-bœuf* (en botanique), *bonnet-d'évêque* (en cuisine et en architecture) ; mais on écrira *taille de guêpe* (il n'y a métaphore que sur le second terme), *langue de terre* (il n'y a métaphore que sur le premier terme), *langue de bœuf* (en cuisine, sans métaphore) » (CSLF, chapitre IV, paragraphe 1).

**En toponymie, la CNT recommande ce qui suit.**

- **Parmi les mots composant en français un toponyme, même désignant un lieu situé hors de France, sont joints par des traits d'union les mots ayant perdu dans la composition leur sens ou leur syntaxe habituels** (mais donc jamais l'éventuel article initial), c'est-à-dire :
  - les mots appartenant à un groupe de mots ayant une fonction de complément (avec ou sans préposition) au sein du syntagme toponymique et ne se limitant pas à décrire l'objet géographique (*le massif du Mont-Blanc* [DAF, « mont »] *le massif de la Grande-Chartreuse* [DAF, « grand »] *le parc des Buttes-Chaumont*, mais *la côte de Granit rose*) ;
  - les mots coordonnés, avec ou sans conjonction (*le département d'Eure-et-Loir* [DAF, « département »] *la région Poitou-Charentes* [DAF, « concessionnaire »] *le bois de Bramepan-et-Gravelongue à Durance*) ;
  - les mots appartenant à un toponyme composé dont le premier élément contribue à modifier le sens du suivant avec une précision suffisante pour définir un nouveau toponyme (*la Basse-Égypte*, considérée du point de vue historique, culturel, etc., [par opposition avec] *le bas Languedoc, la basse Normandie, la basse Bretagne, la basse Égypte*, la partie de ces régions qui est la plus proche de la mer [DAF, « bas »] *La Nouvelle-Orléans.*) ;

- les mots génériques suffisant, même en l'absence de déterminant géographique, à composer le nom d'un lieu déterminé (*les États-Unis d'Amérique* ou, elliptiquement, *les États-Unis* [DAF, « état »] *les Provinces-Unies* [DAF, « unir »] *Bel-Air, Belle-Vue*);
  - les noms de lieux déterminés qui peuvent être employés comme noms communs (*le Pont-Neuf de Paris* [DAF, « pont-neuf »]);
  - les mots composés hors de la syntaxe habituelle actuellement (*le Cours-la-Reine* [DAF, « cours »] *le Palais-Bourbon* [DAF, « député »]);
  - les mots composant un nom de territoire politique ou administratif déterminé en droit français (*les Deux-Sèvres, les Pays-de-la-Loire, Wallis-et-Futuna.*), même si ce nom est surcomposé (*Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, les régions Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur.*).
- **Les mots composant un toponyme étranger exprimé dans une langue locale étrangère mais utilisé en français sont ou non liés par un trait d'union comme dans leur graphie locale** (*New York, Sao Paulo* [DAF, « gratte-ciel »]). **Contrairement aux autres mots étrangers, qui s'écrivent en italiques si le texte est en romains, ils s'écrivent dans les mêmes caractères que le reste du texte qui les mentionne.**

## Prise de la majuscule

En français moderne, la majuscule (placée à l'initiale, à la différence des capitales, qui concernent l'ensemble d'un mot ou d'une phrase) marque les noms propres et l'initiale des phrases ou des vers. Il faut à cet égard formuler trois remarques préalables :

- en application de l'observation générale introductive, la question de la majuscule du premier élément d'un toponyme ne se pose pas pour une inscription toponymique sur une carte ou sur un panneau indicateur, où elle est occultée par la majuscule de début de phrase (phrases nominales dans ces cas). Elle ne se pose vraiment que pour l'usage d'un toponyme dans le discours ;
- les capitales, quant à elles, s'emploient dans des cas déterminés concernant toujours l'ensemble d'une phrase. Aussi, si les noms propres prennent la majuscule, il n'y a en revanche aucune raison de les composer en capitales si le reste du texte ne l'est pas, contrairement à ce qu'on relève encore trop souvent dans des textes administratifs ou sur la signalisation routière ;
- l'accentuation des majuscules est débattue entre les typographes. Il est unanimement admis qu'en bonne typographie, les capitales, grandes ou petites, doivent conserver les signes diacritiques des bas de casse. En revanche, une tolérance s'est anciennement établie pour les majuscules en raison des contraintes pratiques liées à la typographie traditionnelle au plomb. L'Académie française a pourtant rappelé « qu'en français, l'accent a pleine valeur orthographique. Son absence ralentit la lecture, fait hésiter sur la prononciation, et peut même induire en erreur. On veille donc, en bonne typographie, à utiliser systématiquement les capitales accentuées. [...] Il en va de même pour le tréma et la cédille. » Elle-même applique bien ce principe à la toponymie (*la basse Égypte* [DAF, « bas »] *le rond-point des Champs-Élysées* [DAF, « rond-point »]). Intervenant à notre tour au titre de la toponymie dans ce débat général, alors que la composition est désormais généralement informatisée, et dans un souci à la fois de simplification des règles et de clarté de lecture, il y a lieu de recommander que, **dans toute la mesure du possible, les majuscules conservent tous les signes diacritiques.**

Un toponyme tient assurément du nom propre, puisqu'il désigne un objet géographique unique, et il prend donc au moins une majuscule. Par conséquent, si un toponyme ne comprend qu'un seul mot signifiant, qui est nécessairement substantivé, alors ce substantif prend la majuscule (*Paris, la Seine, les Alpes* [DAF, « propre »] *la Méditerranée*).

Mais dans un syntagme toponymique, il faut préciser quels mots prennent la majuscule, et pour cela, d'une part lesquels sont propres ou communs en eux-mêmes, et surtout d'autre part lesquels constituent un mot propre composé, et parmi eux lesquels prennent la majuscule :

- si le nom est composé par agglutination, il ne prend naturellement qu'une seule majuscule ;
- mais il faut examiner plus avant les cas où les mots du syntagme toponymique sont joints par des traits d'union, et celui où ils sont simplement juxtaposés.

**En toponymie, la CNT recommande ce qui suit.**

- **Dans un toponyme (quel que soit son mode de composition), ou dans un nom de territoire politique ou administratif composé par jonction par des traits d'union, prennent la majuscule :**
  - **les mots signifiants (c'est-à-dire les mots employés comme substantifs, adjectifs, verbes ou adverbes) appartenant au sein du syntagme toponymique à un groupe de mots joints par des traits d'union en vertu de la règle établie ci-dessus (mais non pas si ces mots ne sont joints qu'en vertu du français courant) (*le rond-point des Champs-Élysées* [DAF, « rond-point »]) ou ayant une fonction de complément (avec ou sans préposition) au sein du syntagme toponymique (*la côte d'Or, la ville Lumière*) ;**
  - **les substantifs qui sont en eux-mêmes des noms propres, ou qui ont pris valeur de nom propre en raison de leur unicité locale dans leur catégorie d'objets géographiques (*le Belvédère* à Vienne, à Varsovie ou au Vatican [DAF, « belvédère »] *la Bonne Mère* à Marseille [DAF, « mère »] *la Lagune* à Venise [DAF, « lagune »]), ou qui sont employés dans un autre sens que leur sens habituel (*le Crêt de la Neige* [DAF, « crêt »] *les Hauts de Meuse, de Moselle* [DAF, « haut »] *le Val de Loire* [DAF, « aménité »] *le Val d'Aoste* [DAF, « campanilisme »], *La Haute-Galerie, La Haute-Solaire* avec *haut* au sens de « septentrional » en tourangeau, etc.), à la différence de ceux qui sont employés dans une de leurs acceptions de noms communs ;**
  - **les adjectifs modifiant le sens des termes qu'ils qualifient avec une précision suffisante pour définir un nouveau toponyme (*le mont Blanc* [DAF, « mont »] *l'Asie Mineure* [DAF, « mineur »] *la côte Vermeille, la ville Éternelle*) et les substantifs ainsi qualifiés s'ils sont placés après ces adjectifs (*l'Ancien et le Nouveau Monde* [DAF, « monde »]) ;**
  - **l'article initial s'il n'est pas contracté avec *à* ou *de* le précédant (*La Rochelle, Le Puy, Le Havre, la municipalité du Touquet* et non de *Le Touquet, aller au Mans* et non à *Le Mans* [DAF, « le »] *au lieudit « La Fourche », « Le Cheval mort »* [DAF, « lieudit »]).**
- **Dans un nom de territoire politique ou administratif composé par juxtaposition, prennent la majuscule :**
  - **les noms propres (*la République fédérale d'Allemagne* [DAF, « fédéral »]) ;**
  - **le premier substantif et les mots signifiants le précédant (*la République française* [DAF, « république »] *la République démocratique allemande* [DAF, « mur »] *la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste*).**

## Syntaxe des toponymes

### Actualisation par un déterminant

En français, l'article sert fondamentalement à préciser la valeur (définie ou indéfinie, voire partitive) du substantif qu'il précède. Il s'accorde avec lui en genre et en nombre. L'article défini masculin singulier ou pluriel des deux genres se contracte avec *à* ou *de* le précédant, et l'article

défini singulier des deux genres s'élide devant une voyelle ou un *h* muet. Aussi, l'article permet en outre de marquer le genre s'il est au singulier et non éliidé, et le nombre dans tous les cas (sauf oralement s'il est contracté avec *a*). Il peut être omis après la préposition *de* lorsqu'il ne se contracte pas avec elle, c'est-à-dire si, toujours au singulier, il est féminin ou précède une voyelle ou un *h* muet. Dans ce dernier cas, la préposition *de* s'élide à son tour.

**L'article constitutif des toponymes suit les mêmes règles d'accord, de morphologie et d'omission que celui des noms communs** (*la municipalité du Touquet* et non *de Le Touquet*, *aller au Mans* et non *à Le Mans* [DAF, « le »]), à la différence de celui des anthroponymes (*un palais de Le Van*, *une toile de Le Nain* [DAF, « le »]). Mais comme ces noms désignent des objets uniques, dont la valeur est donc toujours définie et le nombre presque toujours singulier (sauf si deux ou plusieurs objets uniques différents portent le même nom : *les deux Sèvres* pour la Sèvre nantaise et la Sèvre niortaise, *Les Andelys* pour le Grand-Andely et le Petit-Andely), l'article ne sert en général grammaticalement qu'à indiquer le genre (sauf s'il est éliidé). De fait, sa présence ou son omission paraît avoir surtout, devant les noms propres, deux fonctions non grammaticales :

- indiquer l'appartenance d'un toponyme à telle ou telle catégorie d'entités géographiques (*Luxembourg* pour la ville, *le Luxembourg* pour le pays ou pour la province belge ; *Québec* pour la ville, *le Québec* pour le pays) ;
- participer à l'euphonie.

Et en effet, ce sont des critères associés à ces deux fonctions qui permettent de distinguer les toponymes qui sont normalement actualisés par un article de ceux qui ne le sont jamais, et de préciser comment l'article se combine avec *à* et *de* le précédant.

**Ainsi, en toponymie, la CNT recommande ce qui suit.**

- **Tous les toponymes prennent un déterminant à caractère sémantique lorsque leur sens est modifié :**
  - lorsqu'ils sont utilisés avec une détermination particulière (*la Rome antique et la Rome moderne* [DAF, « moderne »] *le Paris des années 30* [DAF, « biguine »]) ;
  - lorsqu'ils sont utilisés par antonomase (*la Jérusalem céleste* [DAF, « céleste »] *la Babylone moderne* [DAF, « moderne »] *Il a voulu construire un autre Versailles à Herrenchiemsee.* [DAF, « autre »] *Ce château est un petit Versailles. Colmar est surnommée la petite Venise de l'Alsace* [DAF, « petit »] *Les intellectuels parisiens ne cherchent plus en dehors de Moscou une autre Mecque d'un communisme pur et dur.* [L'Express, 20 octobre 1979]) ;
  - lorsqu'ils sont utilisés par emphase (*les Bergame, les Venise, les Sienne pour l'Italie ancienne* [Paul ADAM, *Les Visages du Brésil*, 1914, p. 180]) ;
  - dans certains cas de métonymie (*boire un bordeaux* [DAF, « métonymie »] *un côtes-du-rhône* [DAF, « côte »] *sabler le champagne* [DAF, « champagne »] *un camembert, un brie plâtreux* [DAF, « plâtreux »]).
- **L'article syntaxique d'un toponyme peut être omis après la préposition *de*, selon le contexte, lorsqu'il ne se contracte pas avec elle, c'est-à-dire lorsqu'il est défini, au singulier et :**
  - **au féminin** (*de France en Angleterre, un ambassadeur de France, le vin de Bourgogne, le minerai de fer de Suède, le roi de France* [DAF, « de »]) ;
  - **ou devant une voyelle ou un *h* « muet ».** Dans ce cas, la préposition *de* s'élide à son tour (*originnaire d'Afghanistan* [DAF, « afghan »], *d'Angola* [DAF, « angolais »] *le plateau d'Iran* [DAF, « iranien »] *la reine d'Angleterre* [DAF, « de »] *les régions tropicales d'Afrique, d'Asie et d'Australie* [DAF, « baobab »] *à la mode d'Italie, d'Espagne* [DAF, « mode »] *les luthériens d'Allemagne, d'Alsace* [DAF, « luthérien »]).
- **Hormis ces cas syntaxiques :**

- prennent l'article, qui est alors toujours défini :
  - les toponymes présentant une forme de proximité avec les noms communs :
    - les toponymes commençant par le nom commun désignant la catégorie à laquelle appartient l'entité géographique dénommée (*le mont Blanc*, *le massif du Mont-Blanc* [DAF, « mont »] *le massif de la Grande-Chartreuse* [DAF, « grand »] *l'île de Pâques* [DAF, « isolat »]). L'article est alors celui du nom commun,
    - les toponymes au pluriel (*les Amériques*, *les Pyrénées*, *les Cévennes*, *les Antilles* [DAF, « le »] *les deux Sèvres*, *Les Andelys*),
    - les toponymes dénommant des objets géographiques naturels non insulaires (*la Seine*, *les Alpes* [DAF, « propre »] *le Caucase*, *la Seine*, *le Mississipi* [DAF, « le »] *la Méditerranée* [DAF, « méditerrané »]),
  - les toponymes dénommant des territoires généralement perçus ou ayant été perçus comme plus ou moins étendus :
    - les territoires politiques ou administratifs, historiques ou contemporains (*la France*, *l'Italie* [DAF, « le »] *le Luxembourg* [DAF, « confiner » et « francique »] *le Koweït* [DAF, « koweïtien »] *le Berry*, *la Haute-Saône*, *le Lot-et-Garonne* [DAF, « le »] *l'Irlande*, *l'Islande*, *l'Alsace*, *l'Aquitaine*, *l'Auvergne*, *la Bourgogne*, *la Bretagne*, *le Centre*, *la Champagne-Ardenne*, *la Corse*, *la Franche-Comté*, *l'Île-de-France*, *le Languedoc-Roussillon*, *le Limousin*, *la Lorraine*, *le Midi-Pyrénées*, *le Nord-Pas-de-Calais*, *la Basse-Normandie*, *la Haute-Normandie*, *les Pays-de-la-Loire*, *la Picardie*, *le Poitou-Charentes*, *la Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, *le Rhône-Alpes*, *la Guadeloupe*, *la Martinique*, *la Guyane*), sauf s'ils coïncident avec des entités dont le nom ne prend pas d'article (cf. inf. : *Djibouti* [DAF, « djiboutien »] *Chypre* [DAF, « à »] *Cuba*, *Madagascar*, *Tabiti*, *Terre-Neuve* [DAF, « en »] *le département de Paris*, *le land de Berlin*). Une exception peut aussi être faite pour les quatre régions françaises dont le nom est composé par coordination entre éléments de nombre différent (*Poitou-Charentes* [DAF, « concessionnaire »] *Midi-Pyrénées*, *Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, *Rhône-Alpes*),
    - certaines îles, généralement perçues ou ayant été perçues comme grandes (*la Corse*, *la Crète*, *la Sardaigne*, *l'Irlande*, *l'Islande*, *la Nouvelle-Calédonie* [DAF, « en »] *la Guadeloupe*, *la Martinique* [DAF, « créole »]);
- ne prennent pas d'article autre que l'éventuel article constitutif :
  - les toponymes dénommant des entités généralement perçues ou ayant été perçues comme ponctuelles, même pourvues d'un territoire et même si elles constituent des États :
    - les collectivités communales (*Paris* [DAF, « propre »] *Djibouti* [DAF, « djiboutien »] *Monaco*, mais *La Rochelle*, *Le Puy*, *Le Havre* [DAF, « le »] *Marne-la-Vallée*, *Val-de-Reuil*),
    - certaines îles, généralement perçues ou ayant été perçues comme petites ou lointaines (*Oléron*, *Chypre* [DAF, « à »] *Cuba*, *Madagascar*, *Tabiti*, *Terre-Neuve* [DAF, « en »] mais *La Réunion*),
  - les toponymes formés d'après des noms ne prenant eux-mêmes pas d'article : anthroponyme (*Maurice*, *Oman*) ou entité personnifiée (*Israël*).
- Les toponymes composés par coordination (avec ou sans conjonction) et joints par des traits d'union prennent l'article du premier élément coordonné si celui-ci en prend un (*le Lot-et-Garonne* [DAF, « le »] *la Bosnie-Herzégovine* [DAF, « annexer »] *la Serbie-et-Monténégro*, *les Turks-et-Caïcos*, mais *Saint-Vincent-et-les-Grenadines*), sous réserve de l'exception déjà mentionnée applicable aux quatre régions françaises dont le nom est composé par coordination entre éléments de nombre différent. **Cet article est toujours omis après la**

**préposition *de*, quel que soit le contexte, lorsqu'il ne se contracte pas avec elle** (*un village de Saône-et-Loire* [DAF, « chasselas »], *de Seine-et-Marne* [DAF, « chelléen », « coulommiers »] *le département d'Eure-et-Loir* [DAF, « département »]).

## Genre propre ou apparent

Le genre grammatical est une « catégorie sous laquelle on range les substantifs en les répartissant selon certaines propriétés morphologiques qui, dans certains cas, sont fondées sur la distinction entre mâle et femelle. (...) Le français comporte deux genres traditionnellement dénommés masculin et féminin, le genre masculin étant aussi employé comme genre non marqué ou extensif. Dans “tous les voyageurs”, le genre non marqué permet de désigner indifféremment des hommes et des femmes. Le mot “homme” est du genre masculin dans “Adam était un homme”, mais il est du genre masculin non marqué dans “Adam est le premier homme”, où il désigne l’humanité entière. Le genre féminin avec valeur extensive est peu employé en dehors de la dénomination des espèces animales ou végétales. Dans sa déclaration du 14 juin 1984, l’Académie a rappelé que la distinction des sexes n’était pas pertinente pour rendre compte de la différence entre les genres grammaticaux » (DAF, « genre »).

Les propriétés morphologiques d’accord avec les toponymes présentent cependant des particularités qui ne permettent pas de tous les répartir entre les deux genres. Ceux qui prennent un article ont certes un genre propre. Mais les autres ne peuvent que prendre un genre apparent, variable selon leur emploi.

**Ainsi, en toponymie, faute de pouvoir formuler une recommandation proprement dite, la CNT observe ce qui suit.**

- **Les toponymes prenant un article syntaxique ont un genre propre** (*le Caucase, la Seine, le Mississippi* [DAF, « le »] *la Méditerranée* [DAF, « méditerrané »] *le Nouveau-Mexique* [DAF, « nouveau »] *la Bérézina*). **En particulier, les noms d’île prenant un article syntaxique sont généralement féminins** (*la Corse, la Crète, la Sardaigne, la Nouvelle-Calédonie* [DAF, « en »] *la Guadeloupe, la Martinique* [DAF, « créole »] *la Grande-Bretagne* [DAF, « grand »] *la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande* [DAF, « nouveau »], mais *le Groenland* [DAF, « groenlandais »] *le Grand-Bé, le Spitzberg*).
- **Les autres toponymes peuvent prendre à titre syntaxique un genre apparent déterminé par diverses tendances concurrentes selon le contexte<sup>1</sup> :**
  - **quelquefois par un usage issu du féminin des noms de ville en latin et dans les langues sémitiques** (*la Rome antique et la Rome moderne* [DAF, « moderne »] *la Jérusalem céleste* [DAF, « céleste »] *la Babylone moderne* [DAF, « moderne »] *une Tanger rustique, une Addis-Abeba qui a été libérée du colonialisme mussolinien par des troupes sud-africaines*);
  - **souvent par leur forme :**
    - **le genre de leur éventuel article constitutif** (*Le Puy, Le Havre* [DAF, « le »] *Le Creusot, Le Caire* au masculin, *La Rochelle* [DAF, « le »] *La Nouvelle-Orléans* [DAF, « nouveau »] *La Réunion, La Haye, La Havane* au féminin),
    - **le genre associé à leur terminaison dans le lexique :** féminin presque exclusif des mots se terminant par *-e* (ou par *-es*) précédés d’une voyelle (*Die, Varsovie, Troie, Sées, Troyes*) ou d’une consonne double (*Lille, Marseille, Tulle, Auxerre, Nanterre, Lisbonne, Vienne, Cannes, Vannes, Versailles, Bruxelles*) ou par *-sion, -tion, -xion, -cion* ou *-cyon* (*Brancion, Haution, Sion*), masculin presque exclusif des mots se terminant par *-age*, par *-isme* ou par *-eux* (*L’Hermitage, Sassenage, Carthage, Jarnages; Fismes, Wismes; Évreux,*

---

<sup>1</sup> Les interactions entre ces tendances justifieraient d’études encore insuffisantes. Les statistiques citées dans les notes suivantes et certains exemples repris dans le texte sont tirés de Roland EDWARDSSON, « le genre des noms de villes en français », *Studia neophilologica*, volume XV, n° 2, 1968.

*Périgueux*), féminin majoritaire des autres noms se terminant par *-e* (*la petite Venise de l'Alsace* [DAF, « petit »] *la Rome antique et la Rome moderne* [DAF, « moderne »] *Toulouse, Florence, Vienne, Malte, Chypre ; Naples, Rhodes*), masculin majoritaire des noms se terminant autrement (*Paris, Lyon ; un seul Berlin ; un Bordeaux étouffant et désert, un Bombay imbibé des moiteurs de l'été qui approche, un Saïgon en état de demi-guerre, mais une Leningrad déserte et figée dans la faim, une Johannesburg vibrante d'activité*)<sup>2</sup>,

- **le genre opposé à celui d'un substantif homonyme** (*la gracieuse Menton, Belleville est sacrifié, mais Belleville est devenue une communauté cosmopolite*) ;

- **et surtout par leur emploi :**

- **le genre d'un nom sous-entendu** (*[le club sportif de] Valenciennes rejoint par [celui de] Lyon, [l'État d']Israël confronté à son passé. [Les gouvernements de] Rome et La Haye sont plus réticents. Audit [lieu de] Genève, habitants dudit [lieu de] Genève. [Le port de] Cherbourg est situé en plein cœur du trafic maritime. Aussi [le port de] Marseille attache-t-il la plus grande importance à l'aménagement du Rhône. [Le sultanat d']Oman, un [village de] Chavignolles idéal. [Le village de] Sainte-Livière était compris, [le village de] Ville-en-Selve était compris. [La bourse de] Paris irrégulière. [La bourse de] Milan s'est reprise. [L'île] Maurice*) — **ou même d'une connotation** (*Lausanne se sentira veuf de l'Exposition nationale. Dakar est amoureux de la gazelle*) —, **et en particulier plutôt le féminin pour les villes et pour les îles, par ellipse des formules explétives *la ville de, l'île ou les îles de*** :

- lorsqu'ils sont suivis d'un article défini et d'une épithète (*Mantes-la-Jolie, Vaison-la-Romaine, Coulanges-la-Vineuse ; Lyon la brumeuse, Bruges la morte, Gênes la superbe, Milan la grande, Vevey la jolie, Vienne la rouge, Moscou la sainte, Alger la blanche, Bône la coquette ; Ibiza la blanche, mais Vézin-le-Coquet, Annecy-le-Vieux, Nouvion-le-Vineux*),
- en cas d'épithète de nature<sup>3</sup> (*La Nouvelle-Orléans* [DAF, « nouveau »] *Vieille-Brionde*, probablement ancien site de la ville, *ma vieille Gisors* au sens de « Gisors, qui est

2

Terminaison	Masculin	Féminin
Voyelle + <i>-e</i> (ou <i>-es</i> ) Consonne double + <i>-e</i> (ou <i>-es</i> ) <i>-sion, -tion, -xion, -cion ou -cyon</i>		Presque exclusif
<i>-age</i> <i>-isme</i> <i>-eux</i>	Presque exclusif	
Autre terminaison en <i>-e</i>		À 65 % pour le lexique, à 62 % pour les noms de ville précédés d'un article indéfini, à 75 % pour les noms de ville précédés d'un adjectif démonstratif, à 71 % pour les noms de ville suivis d'un déterminatif temporel (p. 274, 300, 302, 304).
Autre terminaison	À 88 % pour les noms de ville précédés d'un article indéfini, à 83 % pour les noms de ville précédés d'un adjectif démonstratif (p. 302 et 304).	

<sup>3</sup> À 70 % (p. 284).

une vieille ville », *la grandiose Nice, la florissante Marseille, la savante Montpellier, la grande Lausanne, la lointaine Ouessant. Il traça la nouvelle La Havane, au sens de « la ville dans son nouveau site », mais Le Vieil-Évreux, notre beau Paris, le charmant Beaugency, le poudreux Bergerac, le délicieux Sarlat, l'épais et hostile Brunswick,*

- en cas d'apposition<sup>4</sup> (*Alger, toujours propre et blanche ; Stockholm, austère et somptueuse ; Le Caire, nostalgique et orgueilleuse ; Bienne, axée vers le progrès, constructrice de vastes immeubles modernes ; Winnipeg, candidate à l'organisation des Jeux olympiques de 1976, mais New York, bruyant, agité, vulgaire ; Bulawayo, plus américain encore que Salisbury ; Orléans, exportateur des vins du pays*),
- en cas d'attribut<sup>5</sup> (*Florence était déchirée par les factions [DAF, « faction »] Colmar est surnommée la petite Venise de l'Alsace [DAF, « petit »] Aix n'en serait pas moins belle ni moins active. Sofia m'avait paru douce. Boston n'est certes pas particulièrement belle. Saïgon est bourgeoise, Hué est pauvre et prolétarienne. Tunis en sera plus charmante. Antibes est romaine, Antibes est grecque. Saint-Raphaël, comme Fréjus, est fille de Rome mais Caen est moins chargé, plus limpide, mais plus mystérieux encore dans sa vie intime. Que Londres était merveilleux à cette époque ! Perpignan est français, mais il est demeuré fermement catalan. Djibouti ne saurait être qu'éthiopien. Rouen reste gros importateur de vins*),
- lorsqu'ils sont représentés par un pronom (*Paris a eu, elle aussi, des clubs dignes de son importance. Orléans a voué un culte fidèle à l'héroïne qui la sauva des Anglais au printemps de 1429. Aix qui en elle-même est un véritable musée d'architecture. Moscou cherche à quitter l'aspect de gros village qu'elle avait naguère, mais Paris brûle-t-il ? Auch, lui, tient sous sa dépendance l'altière place de Lectoure. Liège sera roman parce qu'il se trouve sur territoire wallon*),
- **le masculin non marqué lorsque leur sens est modifié :**
  - toujours lorsqu'ils sont précédés par un adjectif déterminatif partitif (*Quant au vrai Marseille, c'est la Canebière. Le faux Naples est vrai. Le bas Provins, les souks du vieux Jérusalem, une ruelle du vieux Rome, un morceau du vieux Venise, le vieux Lausanne au sens des « vieux quartiers de la ville », le nouveau Nancy, l'urbanisme révolutionnaire du nouveau Lorient, un nouveau Roubaix, le centre animé du nouveau Valdagno, au sens des « nouveaux quartiers de la ville »*) ou extensif (*le Grand Nord [DAF, « grand »] le Grand Paris, le Grand Berlin, le Grand Bruxelles au sens de « la ville et ses faubourgs »*), ou par l'adverbe *tout* (*Tout Rome assista à son triomphe. [DAF, « tout »] Tout La Haye se portait au bois. Le tout-La Havane s'est emparé d'une plaisanterie tirée d'un récent film. Le boute-en-train du tout-Chypre*), ou en cas de métonymie désignant un événement historique (*La Sorbonne devient le soviet d'un nouveau Petrograd. Il suffira d'une victoire, d'un Austerlitz, d'un Iéna.*),
  - plutôt lorsqu'ils portent une autre détermination, partitive (*le Paris commercial, le Berlin administratif, l'Arles et le Nîmes gallo-romains, le Cannes moderne, le Nice grandiose, le Bâle romain et germanique, le Sierre touristique, mais une certaine Nice équivoque*) ou temporelle<sup>6</sup> (*le Paris des années 30 [DAF, « biguine »] l'ancien Rouen, le nouveau Dunkerque au sens du « Dunkerque d'après la guerre » ; des croquis du vieux La Rochelle, mais la Rome antique et la Rome moderne [DAF, « moderne »]*), ou en cas d'antonomase (*Il a voulu construire un autre Versailles à Herrenchiemsee [DAF, « autre »] Ce château est un petit Versailles [DAF, « petit »] C'est en train de devenir un nouveau La*

<sup>4</sup> En cas d'apposition ou d'attribut, à 60 % pour les adjectifs de nationalité, à 80 % pour les autres adjectifs, sans quantification pour les substantifs (p. 279-282).

<sup>5</sup> Cf. note précédente.

<sup>6</sup> À 77 % (p. 300).

*Havane*, mais *la Jérusalem céleste* [DAF, « céleste »] *la Babylone moderne* [DAF, « moderne »] *la petite Venise de l'Alsace* [DAF, « petit »].

\*

\* \*